1772
24 Juin



ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ordonnent l'exécution de celui du 27 janvier 1739, portant règlement pour les Papeteries.

Du 24 Juin 1772.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

SA Majeſté étant informée que pluſieurs Ouvriers employés aux Papeteries, formoient des cabales & quittoient leurs Maîtres, ſans ſe conformer à ce qui eſt preſcrit par l'arrêt du 27 janvier 1739; que cet abus ſe multiplioit avec d'autant plus de facilité, que pluſieurs Maîtres admettoient les compagnons ſans congé, ce qui favoriſoit la déſertion; & qu'enfin ces compagnons ſe ménageoient l'impunité, en changeant de reſſort auſſi-tôt qu'ils étoient pourſuivis par leurs Maîtres, pour les rappeller à l'exécution dudit arrêt: Et Sa Majeſté voulant prévenir les ſuites d'abus qui ne tendroient qu'à la ruine des Manufactures. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport du ſieur Abbé Terray, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal,

Contrôleur général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que l'arrêt de ſon Conſeil du 27 janvier 1739, portant règlement pour les Papeteries, ſera exécuté ſuivant ſa forme & teneur ; en conſéquence, a évoqué & évoque, Sa Majeſté, à ſoi & à ſon Conſeil, les demandes & conteſtations qui pourroient ſurvenir pour raiſon de l'exécution dudit règlement, ſoit entre les Maîtres vis-à-vis des ouvriers, ſoit des ouvriers vis-à-vis des Maîtres ; & icelles circonſtances & dépendances, les a renvoyées & renvoye pardevant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, chacun en droit ſoi dans leur généralité, à l'effet de tenir la main à ſon exécution ; leur attribuant à cet effet, Sa Majeſté, toute cour, juriſdiction & connoiſſance, icelles interdiſant à toutes ſes autres Cours & Juges : Fait défenſes aux parties, de ſe pourvoir ailleurs que pardevant leſdits ſieurs Intendans, à peine de nullité, caſſation de procédure, & de tous dépens, dommages & intérêts. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles, le vingt-quatrieme jour de juin mil ſept cent ſoixante douze. *Signé*, PHELYPEAUX.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon S. André-des-Arcs.*